

# NOTE DE LA CCD ET DE LA C2A

**Coordination SUD**  
Solidarité Urgence Développement **20 ans**

## « GLOBAL ALLIANCE FOR CLIMATE-SMART AGRICULTURE » : UN JEU DE DUPES ?

Promu depuis 2009 par la FAO, le concept d'« agriculture intelligente face au climat » (Climate-Smart Agriculture) va se concrétiser par le lancement d'une Alliance mondiale dédiée (Global Alliance for Climate-Smart Agriculture - ACSA) lors du Sommet sur le Climat du 23 septembre 2014 organisé à New York par le Secrétaire général des Nations unies. Plusieurs autres acteurs internationaux comme la Banque Mondiale et

certains Etats comme les Etats-Unis et les Pays-Bas s'engagent en ce sens ; de grandes firmes ont également ouvertement marqué leur soutien lors d'une réunion internationale préparatoire qui s'est tenue à La Haye en juillet 2014. Mais, dans le même temps, des organisations de la société civile internationale font entendre leurs préoccupations sur cette approche, et plusieurs Etats ont pour l'instant fait le choix de ne pas se positionner.

## « Climate-Smart Agriculture » (CSA) : LE GRAND FLOU

La « Climate-Smart Agriculture » (CSA) est définie par la FAO depuis 2009 comme une agriculture qui « augmente la productivité et la résilience (adaptation) des cultures de manière durable, favorise la réduction/élimination des gaz à effet de serre (atténuation), améliore la sécurité alimentaire nationale et contribue à la réalisation des objectifs de développement du pays ». A noter que la définition reste vague quant à l'articulation entre ces trois piliers. Ainsi, se pose la question de savoir si toute pratique agricole répondant à l'un d'entre eux pourrait être caractérisée comme relevant de la CSA. De notre point de vue, ce concept pose d'ores-et-déjà trois difficultés majeures :

### • un concept « à œillères » :

La CSA occulte l'existence de différents modèles agricoles et leurs impacts différenciés, tant du point de vue de l'environnement et des émissions de gaz à effet de serre (GES) que de celui de la sécurité alimentaire et nutritionnelle<sup>1</sup>. Elle masque en outre les défis distincts auxquels les agricultures doivent faire face en matière de lutte contre le changement climatique. Ainsi, une attention prioritaire doit être accordée à l'adaptation

des agricultures familiales paysannes aux effets du changement climatique qui les impactent fortement. Inversement, les options d'atténuation envisagées pour le secteur agricole devraient viser la réduction des émissions là où elles sont les plus importantes, à savoir dans l'agriculture industrielle à grande échelle (fort apport d'intrants externes et rôle prépondérant dans la réduction du couvert forestier).

### • un concept (trop) englobant :

Il peut intégrer des pratiques largement contestées comme l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), pour lesquelles l'« alibi climatique » est de plus en plus mis en avant par les acteurs de ce secteur. Il s'accommode également d'une logique d'intensification agricole « durable » portée par les grandes industries

agroalimentaires et les gros producteurs qui promeuvent l'usage massif de pesticides et d'intrants chimiques (ce qui ne fait pas sens du point de vue climatique), et fondée sur un lien de causalité directe, pourtant démenti, entre augmentation de la production agricole et sécurité alimentaire et nutritionnelle.

<sup>1</sup> Pour une présentation des atouts et avantages des agricultures familiales paysannes, voir [la note 17 de la C2A](#) (avril 2014) publiée à l'occasion de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale.

## • un concept en contrefeu à l'agro-écologie ?

Sur les 570 pages du document de référence de la FAO sur la CSA (*Climate-Smart Agriculture Sourcebook*, FAO, 2013), le concept d'agro-écologie n'apparaît pratiquement pas. L'agro-écologie a pourtant fait ses preuves. Largement soutenue par les organisations de la société civile, reconnue dans l'Évaluation Internationale des Sciences et des Technologies Agricoles pour le Développement, et promue par le gouvernement français, elle propose de changer de modèle : repartir des pratiques et connaissances

traditionnelles, miser sur le potentiel des écosystèmes et des cycles naturels de la biomasse, et s'ancrer dans les territoires. Elle s'inscrit au-delà dans une réflexion plus large sur les systèmes alimentaires. L'agro-écologie est donc venue bousculer, ces dernières années, le modèle de développement agricole dominant basé sur l'intensification, les cultures d'exportation et l'utilisation de biotechnologies et de la pétrochimie. La montée en puissance de la CSA peut être analysée comme une tentative de contre-feu à l'agro-écologie.

Au final, le concept actuel de CSA ne permet ni d'orienter les politiques, ni de prioriser les programmes de recherche et d'investissement en faveur d'une agriculture respectueuse des sociétés et de l'environnement. La dynamique CSA risque ainsi de passer à côté de l'objectif prioritaire de consolidation d'un tissu productif de petits agriculteurs, caractérisé par sa résilience et sa diversité, seul à même d'améliorer la sécurité alimentaire et de répondre véritablement au défi climatique. Force est d'ailleurs de constater que de grands acteurs privés de l'agro-industrie se sont déjà appropriés la CSA, y voyant une opportunité d'autopromotion et de développement de nouveaux marchés (par exemple pour les OGM) et de nouvelles sources de revenus (par exemple via la valorisation sur le marché du potentiel de séquestration du carbone lié aux cultures de rente dans lesquels ils sont spécialisés). Dans ce cadre, la CSA risque de n'être qu'un concept « business as usual », sans capacité d'influence/inflexion réelle de ces pratiques.

## « Global Alliance for Climate-Smart Agriculture » (ACSA) : QUELS OBJECTIFS ET QUELLE GOUVERNANCE ?

L'ACSA serait une instance politique organisée autour de trois piliers : renforcement des connaissances et partage d'informations, mobilisation de financements publics et privés, et création d'un environnement politique favorable. A quelques jours de son lancement, nos organisations se posent toujours de sérieuses questions sur ses objectifs et ses modalités de gouvernance, faute de statuts établissant clairement les règles.

### • Un nouvel espace d'influence sur le nexus agriculture/climat ?

Nos organisations craignent que l'ACSA vienne court-circuiter des espaces de gouvernance légitimes et inclusifs, reconnus par la communauté internationale, et qui portent des travaux sur cette thématique depuis de longues années. Le risque est notamment de concurrencer les négociations climatiques multilatérales qui se tiendront à Lima en décembre 2014 (COP20) et à Paris en 2015 (COP21). Dans le rapport des co-Présidents de la 3ème Conférence internationale sur l'Agriculture, la Sécurité Alimentaire et le Changement Climatique consacrée à la mise en place de l'ACSA (décembre 2013), la CCNUCC n'était évoquée que comme un lieu de blocage... C'est pourtant bien dans ce cadre « *que doivent être définies des stratégies cohérentes pour le climat qui prennent également en compte la question agricole et la problématique de la sécurité alimentaire* », ainsi que l'a souligné le Groupe Interministériel sur la Sécurité Alimentaire<sup>2</sup>. Et les difficultés rencontrées par la communauté internationale pour intégrer l'agriculture dans le cadre des négociations de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ne peuvent en aucune manière justifier la création d'un processus parallèle en format restreint.

Certes, sous pression de la société civile et de certains Etats, le discours a évolué et le document de référence de l'Alliance devrait *in fine* intégrer un paragraphe reconnaissant la CCNUCC comme principal forum international sur les enjeux climatiques et indiquant le souhait de ne pas nuire à l'avancée de ses travaux. Mais quelle portée aura cette reconnaissance formelle, en termes d'articulation et de cohérence entre ces espaces ? Remarquons à ce titre que ceux qui portent cette ACSA, comme les Etats-Unis et la Banque Mondiale, sont connus pour avoir porté des positions très controversées sur le nexus agriculture/climat dans le cadre de la CCNUCC, notamment en faveur de l'inclusion du secteur agricole dans les marchés carbone, et ce malgré les limites et les risques d'une telle approche. Sous prétexte d'un espace permettant de mettre en valeur les actions de terrain, l'enjeu est-il *in fine*, avec l'ACSA, d'exercer une pression politique sur des sujets sur lesquels les positions divergent à la CCNUCC ?

Dans la même logique, notons que les textes initiaux de création de l'Alliance ne mentionnent que rapidement le Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale.

<sup>2</sup> Cf. la [position du GISA](#) : « Agriculture, changement climatique, sécurité alimentaire et nutritionnelle : pour une approche cohérente en faveur des pays en développement ».

## • Grandes entreprises et gros investisseurs privés au cœur de l'ACSA ?

L'Alliance entend promouvoir des investissements agricoles « climate-smart » et nos organisations craignent qu'elle ne devienne un espace de labellisation de ces derniers. On sait que certains investissements agricoles peuvent avoir des impacts négatifs sur les droits, l'environnement ainsi que sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations locales. Or le flou du concept de CSA ne permet en aucun cas de garantir leur exclusion. Une Alliance comme l'ACSA, a fortiori portée par les Nations unies et les Etats, devrait pourtant se montrer exemplaire et garantir que les investissements soutenus ne portent pas atteinte aux populations et, notamment, ne participent pas aux accaparements de terres et de ressources naturelles. Les parties prenantes de l'Alliance devraient s'engager explicitement à mettre en œuvre les plus hauts standards internationaux en matière de droits humains, parmi lesquels les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'homme et les Directives volontaires sur la gouvernance responsable du foncier. Un mécanisme de suivi des impacts et de recours devrait

également être prévu en amont.

Par ailleurs, le secteur privé est, au sein de l'ACSA, traité comme un ensemble monolithique, sans distinction entre petits agriculteurs, PME/PMI locales et grandes firmes agro-industrielles multinationales, alors que c'est bien le soutien à l'initiative privée locale qui bénéficie davantage aux populations. Ce manque permet notamment aux plus grandes entreprises promouvant les intrants chimiques et l'agriculture industrielle de trouver toute leur place dans l'Alliance. Dans un de ses récents rapports, l'entreprise Yara assimile ainsi la CSA à l'intensification durable et affirme « répondre aux trois éléments de l'agriculture intelligente face au climat (...) en offrant des produits et des solutions en développant et partageant des connaissances »<sup>3</sup>. Les fertilisants chimiques représentent 6% des émissions totales de CO<sub>2</sub> : pourquoi une des plus grandes entreprises dans ce domaine s'engouffre-t-elle avec ferveur en faveur de la CSA et participe aux réunions de préparation de cette Alliance ? Y voit-elle un moyen de labelliser ses fertilisants chimiques comme « climate-smart » ?

## • Des acteurs sans règles, rôles ni responsabilités clair(e)s ?

Nos organisations considèrent, au contraire de la logique suivie par les promoteurs de l'ACSA, que les mécanismes de redevabilité des différentes parties prenantes et les processus de suivi et d'évaluation doivent être clairement définis avant que l'Alliance ne soit lancée. L'expérience de la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition du G8 montre en effet que l'attente d'une

évolution impulsée « de l'intérieur » est illusoire (cf. l'encadré). En outre, l'Alliance n'échappera pas aux asymétries de pouvoir qui prévalent ailleurs. Il est donc à craindre que les intérêts de l'agrobusiness et des gouvernements les plus riches pèsent davantage que ceux des petits agriculteurs et des pays en développement.

## • La société civile comme supplément d'âme ?

La société civile du Nord comme du Sud a une fois encore été laissée en marge des discussions autour de l'ACSA. Si des représentants de la société civile ont pu participer à différentes réunions internationales, dont la dernière réunion de préparation (tenue à La Haye du 9 au 11 juillet), la prise en compte des connaissances et points de vue de ces acteurs, notamment des mouvements sociaux et des organisations paysannes, n'a jamais constitué un objectif en soi. Pourtant, comme le rappelle le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation : « La participation des groupes (...) dans les politiques qui les affectent doit devenir un élément crucial de toutes les politiques de sécurité alimentaire, de l'élaboration de la politique à l'évaluation de ses résultats. Il est impossible d'améliorer la situation des

millions de paysans souffrant d'insécurité alimentaire sans les associer à cette entreprise »<sup>4</sup>.

La société civile s'organise au niveau international pour faire entendre sa voix, comme en atteste la *Lettre ouverte* signée par une centaine d'organisations publiée en juillet 2014<sup>5</sup>. Cependant, si la réunion de préparation de l'Alliance qui a eu lieu juillet a permis de soulever un certain nombre de questionnements et d'obtenir la référence à certains sujets portés par les organisations signataires dans les documents fondateurs de l'Alliance (agro-écologie, droit à l'alimentation, espaces et textes internationaux, reconnaissance de la diversité des modèles agricoles), les organisations de la société civile craignent que ces quelques avancées ne permettent pas de modifier la donne ni d'engager réellement les acteurs de l'Alliance.

<sup>3</sup> Cf. le rapport intitulé *Impact publié* par Yara en mars 2014.

<sup>4</sup> A/HRC/16/49, p.20.

<sup>5</sup> <http://climatesmartagconcerns.weebly.com/>

<sup>6</sup> Rapport ACF/CCFD-Terre Solidaire/Oxfam, *La faim, un business comme un autre*, septembre 2014.

## DÉJÀ VU ?

Cette Alliance n'est pas sans en rappeler une autre, lancée en 2012 : la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition (NASAN).

A l'initiative des Etats membres du G8, la NASAN vise, pour lutter contre l'insécurité alimentaire, à « libérer le pouvoir du secteur privé » en facilitant les investissements de multinationales. Contrepartie attendue des 10 Etats africains ciblés : des réformes législatives destinées à améliorer le climat des affaires et l'accès aux ressources.

Au-delà des critiques sur le modèle agricole promu, les organisations de la société civile, du Nord au Sud, en contestent le

fonctionnement : pas d'organes de gouvernance et de suivi avec des rôles et responsabilités clairs, ni d'exercice de redevabilité participatif et qualitatif.

La France a dès le début insisté sur son désaccord avec certains éléments prônés par la NASAN. Elle a ainsi décidé de ne soutenir que les agricultures familiales et paysannes et d'influencer de l'intérieur pour réorienter la NASAN vers un mode de gouvernance et un modèle agricole plus en accord avec ses positions. Mais, deux ans plus tard, cette stratégie se révèle inefficace<sup>6</sup> : la France se retrouve un des pays les plus impliqués (politiquement et financièrement) dans une initiative qu'elle désapprouve. Est-elle prête à prendre à nouveau ce risque avec l'ACSA ?

## RECOMMANDATIONS DE COORDINATION SUD

**La France ne devrait pas s'engager dans cette Alliance** dont les objectifs et la gouvernance restent flous, qui semble apporter sa caution à un modèle agricole industriel et ouvre la voie à des solutions simplistes face aux défis climatiques et alimentaires. Par ailleurs, ces solutions ne sont pas cohérentes avec celles défendues par la France ces dernières années. *A minima*, il semble indispensable de ne pas précipiter une telle décision à l'occasion du Sommet Climat de Ban Ki-Moon et de se donner le temps d'analyser les premiers pas effectifs de cette Alliance, tant en termes d'orientations que de fonctionnement.

Par ailleurs, pour les Etats et organisations internationales qui feraient le choix de s'engager dans l'ACSA (qui sera de fait lancée à l'occasion du prochain Sommet Climat), la plus grande vigilance est nécessaire sur les préalables incontournables suivants qui devraient conditionner son lancement.

- **L'articulation avec la CCNUCC et le Comité pour la Sécurité Alimentaire Mondiale.**

Le risque est de créer un espace politique concurrentiel aux négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC qui serait le porte-voix des positions de quelques-uns ou s'érigerait en « prescripteur » orientant largement les politiques et législations internationales, et/ou de s'affranchir des recommandations d'espaces de gouvernance légitimes, inclusifs et participatifs comme le Comité pour la Sécurité Alimentaire mondiale. La France, en tant que future présidente de la COP21, doit donner toute sa chance au processus multilatéral onusien.

- **L'établissement d'un socle « droits humains » et de critères d'inclusion et d'exclusion.**

Il est essentiel pour une telle initiative de garantir la mise en œuvre des plus hauts standards internationaux en matière de respect des droits humains et de l'environnement, de gouvernance et d'investissements fonciers, etc. De plus, les pratiques agricoles dommageables à la sécurité alimentaire et à l'environnement (OGM, agro-carburants industriels, etc.) doivent être clairement exclues.

- **La cohérence des choix de modèle agricole avec les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de lutte contre le changement climatique.** A cet égard, il convient de prioriser explicitement le développement de l'agro-écologie et des agricultures familiales et paysannes (donc de mobiliser des financements publics), ainsi que le développement de l'initiative privée locale plutôt que le soutien aux grands groupes multinationaux et/ou à leurs filiales locales.

- **Un cadre de gouvernance lisible et transparent et des exigences de redevabilité claires pour l'ensemble des parties prenantes.** En leur absence, les risques sont forts que l'ACSA ne devienne qu'une chambre d'enregistrement de dynamiques déjà engagées par ailleurs et qui ne répondront pas forcément au droit à l'alimentation et à l'exigence de repenser nos façons de produire, d'échanger, de consommer face au double défi climatique et alimentaire. La pertinence de l'ACSA dépendra notamment de sa capacité à prendre en compte sérieusement la voix des petits agriculteurs et des organisations de la société civile. Capacité dont nos organisations attendent, dès maintenant, la preuve.

**Coordination SUD** est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale. Fondée en 1994, elle rassemble plus de 140 ONG qui mènent des actions humanitaires d'urgence, d'aide au développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées mais aussi des actions d'éducation à la solidarité internationale et de plaidoyer.

14, passage Dubail 75010 Paris • Tél. : +33 1 44 72 93 72 • [www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)

**La Commission Climat-Développement (CCD)** de **Coordination SUD** travaille sur les liens entre développement et changement climatique, en sensibilisant les acteurs du développement sur les enjeux de la prise en compte du changement climatique dans les projets de développement, et en influençant les politiques publiques françaises et internationales sur le climat. Elle regroupe une vingtaine d'ONG de solidarité internationale.

Contact Commission Climat-Développement : Vanessa Laubin, GERES. Email : [v.laubin@geres.eu](mailto:v.laubin@geres.eu)

**La Commission Agriculture et Alimentation (C2A)** de **Coordination SUD** regroupe 20 ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale.

Contact C2A: Cécile Leuba, Peuples Solidaires. Email : [c.leuba@peuples-solidaires.org](mailto:c.leuba@peuples-solidaires.org)

La rédaction de cette note a été pilotée par le CCFD-Terre Solidaire, Action contre la Faim et le Secours catholique.

Le graphisme a été assuré par Olivia Grenez / Crédits Photos : Care, GERES, Sophie Négrier.